

**RÉGION GRAND EST
MOSELLE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N°26/2026

**CANTON
YUTZ**

Liberté - Egalité - Fraternité

**COMMUNE
ROUSSY-LE-VILLAGE**

ARRÊTÉ DU MAIRE

***Portant réglementation de la circulation et du stationnement
Rue Sainte Anne à Roussy-le-Village (57330)***

Le Maire de *ROUSSY LE VILLAGE*,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213.1 à L. 2214.4 ;
VU le code de la route et notamment les articles R.233-1 et R. 285 ;
VU les articles R.610-5 et 131-13 du code pénal ;
VU l'article 16 de la loi municipale locale du 6 juin 1985 ;
VU les articles L.181.1-L.181.38-L.131.3 et L.131.4 du Code Des Communes ;
VU le Code de la Route, notamment ses articles R37 et R225.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation routière ainsi que le stationnement qui sera interdit à hauteur des travaux, pour un terrassement pour branchement électrique et terrassement sur trottoir et chaussée, travaux réalisés par l'entreprise SLB-TRESSA, ZI du Pulventeux, 54400 Longwy, rue Saint Anne à Roussy-le-Village (57330) à partir du 15 septembre 2026 jusqu'à la fin des travaux.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er}

A compter du 15 septembre 2026 jusqu'à la fin des travaux la circulation routière et le stationnement qui sera interdit à hauteur des travaux, seront réglementés rue Saint Anne à Roussy-le-Village (57330), pour un terrassement pour branchement électrique et terrassement sur trottoir et chaussée, travaux réalisés par l'entreprise SLB-TRESSA, ZI du Pulventeux, 54400 Longwy.

ARTICLE 2 :

La signalisation de prescription visée aux articles ci-dessus ainsi qu'un dispositif de chaussée rétrécie, sera mise en place, conformément à la réglementation en vigueur, par l'entreprise SLB-TRESSA, ZI du Pulventeux, 54400 Longwy.

ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 :

Copie conforme du présent arrêté sera notifiée pour information à :

Monsieur le Directeur de l'entreprise SLB-TRESSA, ZI du Pulventeux, 54400 Longwy.

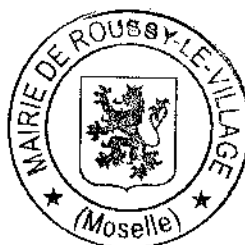
Monsieur le Directeur de l'U.T.R. de Thionville.

Monsieur le Directeur du S.D.I.S. de Thionville.

Monsieur le Commandant de la B.T.A. de la Gendarmerie de Hettange-Grande.

Monsieur Roland Balcerzak, Président de la Communauté des Communes de Cattenom et Environs.

Fait à Roussy-le-Village, le 5 septembre 2026,



Le Maire :

Joël Immer